



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2000/L.6
14 septembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE

Treizième session

Lyon, 11-15 septembre 2000

Point 9 a) de l'ordre du jour

QUESTIONS METHODOLOGIQUES

UTILISATION DES TERRES, CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET FORESTERIE

Projet de conclusions du Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note avec satisfaction des documents FCCC/SBSTA/2000/9 et Add.1, FCCC/SBSTA/2000/INF.7/Add.1 et FCCC/SBSTA/2000/MISC.6 et Add. 1 et 2.
2. Le SBSTA a prié le Président, avec le concours du secrétariat, de compléter l'annexe au document FCCC/SBSTA/2000/L.6/Add.1 en tenant compte des opinions exprimées oralement ou par écrit par les Parties à la première partie de sa treizième session (notamment dans le document FCCC/SBSTA/2000/MISC.8) et lors des consultations officieuses devant se tenir à Viterbo (Italie) du 9 au 11 octobre; il l'a également invité à présenter une version révisée de ce texte pour examen à la deuxième partie de sa treizième session, en vue de soumettre un projet de décision à la Conférence des Parties à sa sixième session, pour adoption par la Conférence des Parties agissant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session.

3. Ayant procédé à un examen initial des données nationales communiquées par les Parties conformément aux conclusions adoptées à sa douzième session, le SBSTA a instamment demandé à toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait de lui fournir des données complètes, avant le 1er novembre, en utilisant le modèle de présentation convenu.
